

Rue du Collège – 24130 LA FORCE Tél.: 05 53 61 55 60 - Fax: 05 53 61 55 79

Courriel: gest.0240053c@ac-bordeaux.fr

Site web: webetab.ac-bordeaux.fr/college-max-bramerie/



CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL POUR LE PAIEMENT DE LA DEMI-PENSION

CONTRAT VALABLE POUR LA DUREE DE LA SCOLARITE DE L'ELEVE AU SEIN DU COLLEGE MAX BRAMERIE TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

Le contrat de prélèvement automatique SEPA est établi

Entre

Le Collège Max BRAMERIE représenté par son chef d'établissement Mme A. SVIRMICKAS, Principale, Dénommé ci-après le « Etablissement »

Et

Monsieur et/ ou Madame, Responsable financie	r:
NOM	Prénom :
Demeurant à (adresse complète) :	
Numéro de Téléphone :	
Adresse mail :	
Dénommé ci-après le « souscripteur » :	
Représentant légal et financier de l'élève :	
Nom, Prénom de l'élève	Classe au 02/09/2019
Inscrit en septembre 2019 au Collège Max Bram	erie comme demi-pensionnaire 4 jours.

1 - Obligations du souscripteur

Il est convenu ce qui suit :

Le souscripteur s'engage à maintenir le compte bancaire ou postal sur lequel est effectué le prélèvement, suffisamment alimenté, pour éviter le rejet du prélèvement par l'établissement bancaire teneur du compte.

Le souscripteur s'engage à prendre à sa charge les frais bancaires consécutifs d'un rejet du prélèvement. Ce dernier peut entraîner la mise à l'huissier du souscripteur pour le recouvrement des impayés.

Le souscripteur s'engage à signaler à l'établissement tout changement de ses coordonnées bancaires. Il remplira à cet effet un nouveau formulaire de prélèvement, disponible au service Intendance, qu'il accompagnera d'un nouveau relevé d'identité bancaire ou postal.

Le souscripteur peut demander une résiliation du contrat à condition d'en faire la demande par écrit. Les prélèvements seront interrompus le mois suivant.

2 - Obligations de l'Etablissement

Le paiement de la totalité de la demi-pension se fera par prélèvements automatiques mensuels sur une période de 10 mois, d'octobre (N) à juillet (N+1).

Les régularisations éventuelles (en plus ou en moins) se feront sur le mois de juillet.

Les prélèvements seront effectués le 8 du mois.

Le montant des prélèvements est calculé sur la base du tarif annuel divisé par 10. Les différentes remises d'ordre éventuellement effectuées durant l'année (remboursement de certains repas selon les modalités énoncées sur le règlement du service annexe d'hébergement) seront prises en compte lors de l'ajustement en plus ou en moins réalisé au mois de juillet de chaque année.

Vous recevrez chaque trimestre pour **INFORMATION** une facture appelée « Avis aux familles » vous indiquant les sommes dues, **sachant que vous ne devrez rien régler à réception de celle-ci** car le paiement est effectué par prélèvement.

3 – Dispositions communes

Le présent contrat prend effet au 1^{er} octobre 2019. Il prend fin, de plein droit, à la fin de la scolarité de l'élève dans l'établissement.

Tout rejet de prélèvement pour insuffisance d'approvisionnement a pour conséquence la résiliation du présent contrat et oblige la famille à régler les factures par un autre moyen de paiement.

Fai	it	à	:		•					•					
Le				 •			•								

Signature(s)
Du ou des représentants légal et financier de l'élève
Précédée de la mention « *lu et approuvé* »

Le Chef d'Etablissement,

Référence Unique du Mandat (RUM) :	
Type de Contrat : Créances demi-pension.	
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Collège Max BRAMERIE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions du Collège Max Bramerie. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.	Identifiant Créancier SEPA FR20ZZZ562929
Nom et Prénom de l'élève :	
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom:	
Adresse	COLLEGE MAX BRAMERIE Rue du Collège
Code postal :	24130 LA FORCE
Ville, Pays :	France
DESIGNATION DU CO	MPTE A DEBITER
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE
	DE LA BANQUE (BIC)
Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif X Pa	aiement ponctuel
Signé à : Signature : Le (JJ/MM/AAAA) :	
DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DU RENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) : Nom du Tiers débiteur :	JQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFE-
JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE E Rappel : En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur permet les prélèvements ordonnés par le Collège Max BRA je pourrai faire suspendre l'exécution par simple demande ment avec le Collège Max BRAMERIE. Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complé	mon compte bancaire, si sa situation le MERIE. En cas de litige sur un prélèvement, à ma banque. Je règlerai le différend directe-
créancier que pour la gestion de sa relation avec le client. Elles pourront droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux article	donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.